



Syndicat National du Trésor

CAP centrale des AR et ARP

du 18 octobre 2005

RECOURS EN NOTATION

Le bilan provisoire de la campagne EVALUATION/NOTATION 2005

Après les déclarations liminaires (déclaration CGT au verso), M. FREVILLE (chef du bureau 2E), président de la CAPC en l'absence du directeur de la 2^{ème} sous-direction, a rappelé le contexte d'application de la réforme EVALUATION / NOTATION.

Il a reconnu que sa mise en œuvre avait rencontré des problèmes techniques sur la forme, parfois de précisions sur le fond, mais que ces dysfonctionnements étaient maintenant quasiment résolus. Il a également indiqué que les difficultés liées à la mise en place de cette réforme ont plus affecté les notateurs que les agents eux-mêmes. Les Trésoriers Payeurs Généraux nous ont en outre fait part de leurs expériences départementales (« intérêt » de l'utilisation de la note d'alerte avant le recours à la majoration, etc.).

Les élus CGT, soucieux de recadrer le débat, sont intervenus pour dénoncer les effets pervers du fond de la réforme sur les agents, notamment dans le contexte actuel de restructuration réseau de notre administration. Ils ont réitéré leur souhait de ne pas appliquer les majorations pour cette année de

transition. Cette requête a été rejetée par l'administration.

Concernant le bilan provisoire, le président s'est déclaré satisfait du bon déroulement de la répartition des enveloppes Capital-mois opérée dans chaque département.

Les Chiffres :

- 48,67 % des agents notés ont eu la note de référence
- 49,87 % des agents ont obtenu une évolution positive de leur note (ce chiffre comprend également les agents en échelon terminal)
- 1,46% des agents ont eu une évolution négative de leur note

Les revendications des représentants du personnel élus en CAP Centrale n'ayant pas été satisfaites, l'ensemble de la parité syndicale a refusé de voter le bilan provisoire de campagne de notation 2005.

L'étude de 15 recours en notation

Avant d'aborder le deuxième point de l'ordre du jour, les élus CGT sont intervenus pour que soient définis cadre et modalités de ce premier exercice de CAP de révision imputable à l'EVALUATION / NOTATION.

Il y a eu trois fois plus de recours cette année (593 recours locaux) qu'en 2004 et les mois en réserve dans les départements étaient pour la plupart suffisants pour répondre dans l'absolu à chaque recours. Si tel n'avait pas été le cas, la DGCP aurait consenti une « avance de trésorerie ».

Pour cette CAP centrale, 71 recours ont déjà été dénombrés (hors RGF et recours encore non parvenus, le délai de 2 mois n'étant pas atteint) pour une réserve centrale « suffisante » (en sachant que le solde des réserves locales peut être consommé en commission centrale).

Les soldes des réserves locales (après la tenue de l'ensemble des CAPC de recours) seront

redistribués aux départements pour la prochaine campagne de notation.

Les élus CGT ont fait remarquer à l'administration centrale que dans une grande majorité des départements, les réserves n'étaient pas suffisantes pour statuer sur des recours portant sur les bonifications de 3 mois, diminuant de fait, la compétence des CAP locales.

Les dossiers personnels ont donné lieu à de longues discussions tant était forte l'envie de la direction de comparer entre eux les dossiers (c'est évidemment la logique même de cette réforme). Seuls trois recours sur 15 ont obtenu satisfaction, deux étant renvoyés à la prochaine CAP.

Il est à noter que suite à la requête de la CGT, une enquête va être ordonnée par le bureau 2^E sur le niveau de notation des agents caissiers, les élus ayant relevé le nombre élevé de recours d'agents exerçant l'activité CAISSE. Nous considérons que cette activité est trop souvent dévalorisée.

Déclaration à la CAP centrale du 18 octobre 2005

La CAP de ce jour revêt un caractère tout particulier puisque nous, élus CGT représentants du personnel, sommes amenés à nous exprimer sur le bilan de l'année de mise en œuvre de la réforme évaluation notation, ses conséquences et les premiers recours.

Nous rappelons que la CGT dénonce la mise en concurrence des agents, les objectifs individualisés et les incidences sur la carrière qui définissent ce nouveau système de notation.

Cela étant dit, en l'absence de dispositif finalisé, les directions locales et nationale ont pendant cette année transitoire navigué à vue. Les dysfonctionnements d'EDEN, le manque de transparence dans la répartition des EKM, l'absence de directives précises et complètes, les retards de calendrier, le flou autour des modalités de recours caractérisent cette première campagne d'évaluation / notation.

A ce stade avancé de la campagne, nous pouvons tirer un bilan provisoire qui fait apparaître les disparités de traitement des agents et l'illisibilité du système. Nous mesurons d'ores et déjà les conséquences significatives en terme de déroulement de carrière et de rémunération.

Compte tenu de cette situation inédite, les personnels ne comprendraient pas, que vous appliquiez des mesures de pénalisations ou qu'ils n'obtiennent pas satisfaction à leurs légitimes recours.

L'« examen blanc » n'ayant hélas pas été le parti pris de la direction, la CGT demande que les effets négatifs ne soient pas appliqués.

Il est maintenant urgent d'anticiper la campagne 2006. La DGCP doit renégocier tous les aspects de la réforme notation avec les organisations syndicales représentatives du personnel.

Les élus du SNT CGT :

**Ghislaine REMY – Catherine HOUDIN – Mathias WATTELLE (Titulaires)
Jean-Yves DETOC – Michèle RENAUDIN – Christelle SISSOKO (Suppléants)**

**Solidaire, pas solitaire : c'est ça le Syndicat CGT.
Alors, je me syndique...**

Nom prénom :

Adresse administrative :

.....

Grade : Echelon/Indice :

Temps partiel : Date:

Signature,

